

d'apprendre qu'il y a quelques années cette compagnie, ayant une commande à remplir, importa de la Belgique du fer en barres sur lequel elle acquitta des droits, parce qu'il lui en coûtait moins cher de les importer que de les fabriquer ici même. Sous l'administration Laurier, cet établissement était protégé. L'honorable W.-S. Fielding, ministre des Finances, qui était on ne peut mieux renseigné sur la situation, accorda des primes à la fabrication du fer, de l'acier, et ainsi de suite. Lorsque sir Robert Borden arriva à la direction des affaires, ce grand apôtre de la protection supprima les primes, et l'industrie tomba dans le marasme. Vint ensuite la guerre, et la compagnie, comme d'ailleurs toutes les entreprises métallurgiques, fit d'excellentes affaires. Il ne pouvait en être autrement.

Les primes dont je viens de parler n'ont jamais coûté un sou au pays. J'ai ici une déclaration que M. Fielding fit à ce sujet à la Chambre des communes. Il disait que, pendant la période où ces primes furent versées, le Gouvernement avait encaissé, en raison de la grande activité à cette époque, \$16,000,000 en droits de douane, alors que le montant des primes versées avait été de quelque \$13,000,000. Voilà qui laissait un fort joli bénéfice au Gouvernement.

A quels résultats ces primes donnèrent-elles lieu? La valeur des produits de fer et d'acier fabriquées atteignit \$50,000,000, la moitié de cette somme ayant été distribuée en salaires, tandis que de son côté, le trésor public toucha \$30 pour chaque dollar de prime versée. Si ce n'est pas là un bon placement, je voudrais en connaître de plus avantageux.

L'honorable M. McMEANS: A quelle source l'honorable sénateur puise-t-il ces chiffres?

L'honorable M. CASGRAIN: Je cite le *hansard* du Sénat. Mon honorable ami peut s'en rendre compte lui-même.

Encore une fois, je suis étonné de n'avoir entendu aucune protestation de la part d'un honorable représentant de la Nouvelle-Ecosse. En 1928, la compagnie passa entre les mains d'un séquestre. Après avoir fonctionné à 97 pour cent de son plein rendement, elle n'avait pas un sou à distribuer aux actionnaires; c'est à peine si elle pouvait suffire à ses frais d'entretien, de réparations et aux salaires. Aujourd'hui, cette compagnie qui, après le Pacifique-Canadien est la plus importante entreprise du Canada, ne bénéficie en rien de ce nouveau tarif. C'est ce contre quoi je proteste.

L'honorable M. McMEANS: L'ancien gouvernement lui est-il venu en aide?

L'honorable M. CASGRAIN.

L'honorable M. CASGRAIN: Elle a obtenu de l'aide du gouvernement Laurier.

L'honorable M. McMEANS: Et le gouvernement King?

L'honorable M. CASGRAIN: Non pas de ce dernier, mais le budget Dunning accorda une prime de 49½ cents sur la houille transformée en coke pour la fabrication du fer.

L'honorable M. GORDON: Qu'est-ce que cela lui a valu?

L'honorable M. CASGRAIN: Bien peu de chose. Il s'agissait de mettre la compagnie sur un pied d'égalité avec la Steel Company of Canada, établie près de Hamilton. C'est cette dernière qui bénéficie de ce tarif. Pourquoi devrait-elle en bénéficier lorsque tout le charbon qu'elle consomme est de provenance américaine? Pourquoi notre argent devrait-il servir à payer des salaires aux ouvriers de ce pays-là plutôt qu'aux nôtres? Cette compagnie fait venir son minerai du Mesba Range, sur le lac Supérieur. Je le dis de nouveau, l'argent en question sert à payer des salaires à des travailleurs qui habitent de l'autre côté de la frontière. Même le calcaire utilisé comme fondant était importé, à venir jusqu'il y a une couple d'années. Je crois savoir que depuis on a fait l'acquisition d'une ferme quelque part en ce pays-ci, et que l'on emploie du calcaire canadien.

Assurément, le Gouvernement doit être reconnaissant envers la population des Provinces maritimes. Ne lui doit-il pas sa réélection au pouvoir? L'ancien gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour plaire à ces provinces. Il a diminué les taux de transport par voie ferrée au point que cinq wagons de marchandises peuvent être expédiés pour le prix de quatre. Les frais de transport du cinquième wagon constituaient un pur don aux citoyens des Provinces maritimes et ce sont les contribuables de Québec et d'Ontario qui en acquittaient la note. C'est là chose incontestable. L'ancien gouvernement a cherché à donner suite au rapport Duncan dans son intégralité, et qu'a-t-il obtenu en retour? Un seul député du Nouveau-Brunswick, Pierre Véniot, a été élu par une faible majorité.

Pendant que je suis à parler du Nouveau-Brunswick, je puis vous dire que l'honorable représentant de Montarville (l'honorable M. Beaubien) s'y est rendu. Le très honorable représentant junior d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster) sait fort bien que les électeurs de cette province ont toujours voté pour les libéraux. Mais l'honorable sénateur de Montarville y est allé et a réussi à changer cet état de choses dans les comtés français du nord de la province. Nous con-